



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION AUX DÉLAIS D'INHUMATION OU DE CRÉMATION

Je soussigné(e), Nom et prénom :

Représentant légal de l'entreprise de pompes funèbres ou de la régie :

Habilité(e) sous le numéro :

dûment mandaté(e) par la famille du défunt, sollicite une dérogation au délai légal de six jours pour :

l'inhumation du corps

la crémation du corps

de Nom, prénom du défunt :



décédé(e) le :

à :

L'inhumation ou la crémation (rayer la mention inutile) aura lieu le à heures sur la commune de /

Motifs invoqués :

PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- la demande de dérogation dûment complétée et signée (présence du cachet obligatoire) précisant les circonstances
- le pouvoir de la famille dûment complété, daté et signé (présence du cachet obligatoire)
- en cas d'exécuteur testamentaire la copie du contrat mentionnant les dernières volontés du défunt ( vigilance sur la lisibilité du document transmis)
- la copie de la pièce d'identité lisible (recto et verso) et en cours de validité du mandant qui sollicite l'opérateur funéraire. La copie couleur est conseillée
- le certificat de décès daté et signé de l'hôpital ou de l'institut médico légal
- le certificat du médecin thanatopracteur en cas de présence de prothèse
- en cas d'obstacle médical joindre une levée remise par le procureur
- l'acte de décès daté et signé de la mairie du lieu de décès
- l'autorisation de fermeture du cercueil datée et signée
- l'autorisation d'inhumation ou de crémation datée et signée
- l'autorisation d'inhumation ou de crémation délivrée par le procureur de la république ( pour la crémation, le procureur doit expressément l'autoriser) lorsque le décès soulève une question d'ordre médico légal
- la déclaration préalable de transport de corps datée et signée
- la copie de l'agrément des opérateurs hors du département de la Seine-Saint-Denis mentionnant : les coordonnées de l'opérateur, la durée de validité de l'agrément et/ou du transporteur, les activités funéraires exercées
- le pouvoir de la mairie pour les personnes indigentes et le certificat de personne dépourvue de ressources suffisantes

Le dossier est à adresser :

- pour une inhumation : à la préfecture ou la sous-préfecture du lieu de l'inhumation
- pour une crémation : à la préfecture ou la sous-préfecture du lieu de décès ou de crémation

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et avoir pris connaissance des obligations contenues dans ce formulaire.

Fait à , le

Signature :

Le formulaire et les pièces mentionnées sont à transmettre sur la boîte mail :

pref-derogations-lpm@seine-saint-denis.gouv.fr en indiquant dans le sujet du message et ce dans l'ordre : **le nom de l'opérateur funéraire et la commune d'exercice– le nom et prénom du défunt**